

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi seize juin à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Nicolas JOYAU, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 48

Etaient présents :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. BAIL, Mme BARILLON, M. BEAUGÉ, M. BERTHAUX, M. BOURGUIGNON, M. CHAPPERON, Mme COLLET, Mme COUE DA SILVA, M. DEGOULET, M. DEROO, M. GODEFROY, M. JOYAU, Mme LAMY, M. LECERF, M. LEPRUN, M. LIZORET, M. MATA, M. MAUGER, M. SIMAR, M. TARDIF, M. VINCENT.

Délégués suppléants : M. JURASCHEK, M. SAVARY, M. ZANNIER.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Délégués titulaires : Mme MAHÉRAULT, Mme ONRAED.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégué suppléant : M. PAILLETTE.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : M. BENARD, M. CAREL, M. CHEDEVILLE, M. COLAS, M. COOL, Mme COTTRON.

Délégué suppléant : M. BRETHES, M. TISSIER.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégués titulaires : M. CICHETTI, M. GERMAIN, M. PICODOT.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires : M. CAILLOUET, M. MAUNOURY.

⇒ SMICTOM DE LA BRUYERE

Délégués titulaires : M. BOUJRAD, Mme FIEFFÉ, M. MARTIN.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

Délégués titulaires : Mme FOUREZ, Mme LONCLE, M. OUIN.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégués titulaires : M. LANDREIN.

Délégué suppléant : M. PINEL.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. BONNE, Mme BOSQUER, M. DE WINTER, M. DUBAS, M. JEANNE, Mme LEPETIT, M. POTTIER, M. RENOUF, M. SIX.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. BUFFETRILLE, M. HOTTELART, M. RENAUD.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : M. DESHAYES, M. GROULT, Mme ZEYMES.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégués titulaires : Mme DUBOS.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégués titulaires : M. JUS, Mme MOSTIER.

Etaient absents (délégués titulaires) :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : Mme AUBERT, M. AUBERT, M. COUTANCEAU, M. ESCACH, M. GRIPPON.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. HEUTTE.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : Mme AUGÉ.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires : M. DELILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260616-260616_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026

Publication : 23/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



10. COMMISSION « CONSTRUCTION DE LA 3^{ème} LIGNE DE FOUR A L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE (UVE) DES DECHETS DE COLOMBELLES » - DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LE SYVEDAC

Le SYVEDAC, propriétaire de l'UVE située à Colombelles, va construire d'ici 2030 une 3^{ème} ligne d'incinération et de valorisation des déchets. L'objectif est de :

- Répondre aux besoins de traitement des déchets en Normandie en créant une solution de valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) pour le SEROC et les encombrants/bennes tout-venant des adhérents du SYVEDAC avant l'interdiction de l'enfouissement de ces typologies de déchets d'ici 2030 ;
- Traiter en circuit court les refus de tri de la SPL NORMANTRI située à une centaine de mètres de l'UVE du SYVEDAC ;
- Valoriser la chaleur fatale produite grâce à la construction d'un nouveau réseau de chaleur urbain par la Communauté Urbaine Caen la mer sur la zone au sud-est de la ville de Caen ;
- Avoir une solution de transition pour 2040 lorsque les 2 lignes existantes de l'installation devront être renouvelées.

Le projet, pour être mené à bien, a besoin d'échanges continus entre les parties prenantes. C'est pourquoi, un comité de suivi a déjà été créé via la convention de coopération public-public entre le SEROC et le SYVEDAC. Le comité de suivi a pour objectif de se réunir trimestriellement pour apprécier la qualité de l'exécution de la coopération. Il est composé comme suit :

- Président du SEROC et Président du SYVEDAC
- Directeur du SEROC et Directrice du SYVEDAC
- Un élu du SEROC et un élu du SYVEDAC
- Un technicien du SYVEDAC et un technicien.ne du SYVEDAC

La présente commission complète ce comité de suivi avec 6 élus supplémentaires pour le SYVEDAC et 1 élu supplémentaire pour le SEROC. La commission comptera aussi parmi ses membres le Président de la SPL Normantri ainsi que son directeur (ou son représentant) puisqu'il s'agit du second plus gros nouvel apporteur de déchets du projet de 3^{ème} ligne.

Pour résumer, voici la proposition de composition de la commission :

Président du SEROC (Loïc JAMIN)
Président du SYVEDAC (Nicolas Joyau)
Président de la SPL NORMANTRI (en attente élection)
Directeur de la SPL NORMANTRI (Damien Cossart)
Directeur du SEROC (Stéphane Mazzoleni)
Directrice du SYVEDAC (Cécile Jean)
Un technicien.ne du SEROC (à définir par le SEROC)
Une technicienne du SYVEDAC (Amandine Cognard)
2 élus du SEROC (à définir par le SEROC)
7 élus du SYVEDAC (à définir lors du comité du 16 juin 2026)
+ Autant de techniciens supplémentaires que nécessaire pour accompagner les élus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20260616-260616_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026
Publication : 23/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Cette commission se réunira trimestriellement et aura pour missions de :

- Apprécier la qualité de l'exécution de la coopération entre le SEROC et le SYVEDAC ;
- Obtenir un compte-rendu de l'avancement du projet ;
- Décider des modifications de programme ayant une incidence financière ;
- Avoir connaissance des aléas, notamment en phase travaux, et prendre part aux décisions de gestion des entreprises de travaux ;
- Débattre des aspects financiers, juridiques et de communication pour livrer une troisième ligne servant les intérêts communs du SEROC, de la SPL NORMANTRI et du SYVEDAC, ainsi que de la Communauté urbaine Caen la mer pour son réseau de chaleur.

Cette commission sera présidée par le SYVEDAC.

Les membres de la commission proposé sont :

Fabrice DEROO – Caen la mer
Etienne COOL – Lisieux Normandie
Patrice GERMAIN – Normandie Cabourg Pays d'Auge
Jacques-Yves OUIN – Val Ès Dunes
Nadine LEFEVRE-PROKOP – Caen la mer
Laurent MATA – Caen la mer
Patricia FIEFFE – SMICTOM de la Bruyère

LE COMITE SYNDICAL

Considérant l'intérêt de la création d'une commission pour le sujet de la construction de la 3^{ème} ligne de l'UVE, dans la continuité du Groupe de Travail Elus (comité de suivi de convention de coopération public-public) existant depuis le 1^{er} juin 2023 ;

Vu la délibération du 21 mars 2023 portant sur « l'approbation du projet de mise en œuvre d'une 3^{ème} ligne d'incinération pour répondre aux besoins locaux de traitement des déchets et de fourniture de chaleur. » ;

Vu la délibération du 20 mars 2024 actant « l'approbation des stipulations de la convention de coopération public-public avec le Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Region Ouest Calvados (SEROC) portant sur le projet de 3^{ème} ligne d'incinération au sein de l'Unité de Valorisation Energétique de Colombelles (UVE) » ;

Vu la délibération du 17 juin 2025 fixant le montant de l'Autorisation de Programme du projet de 3^{ème} ligne à hauteur de 100 000 000 d'euros à la suite de la confirmation de cette enveloppe par l'AMO du SYVEDAC, Elcimaï, pour cette opération via l'élaboration du programme technique, lui-même validé par délibération le 18 mars 2025 ;

Vu que le SYVEDAC est actionnaire principal de la SPL NORMTANTRI ;

Considérant l'ampleur du projet et l'importance d'entretenir des liens étroits entre les partenaires concernées ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260616-260616_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026
Publication : 23/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la création d'une commission « construction de la 3^{ème} ligne de four à l'UVE des déchets de Colombelles » ;

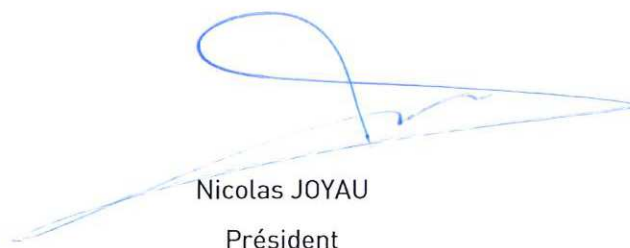
DIT QUE cette commission est composée de 5 membres du SEROC dont les membres du comité de suivi et un élu, du Président ainsi qu'un technicien de la SPL NORMANTRI et des 10 membres suivants du SYVEDAC dont les membres du comité de suivi et de 7 élus :

Président du SYVEDAC (Nicolas Joyau)
Fabrice DEROO – Caen la mer
Etienne COOL – Lisieux Normandie
Patrice GERMAIN – Normandie Cabourg Pays d'Auge
Jacques-Yves OUIN – Val Ès Dunes
Nadine LEFEVRE-PROKOP – Caen la mer
Laurent MATA – Caen la mer
Patricia FIEFFE – SMICTOM de la Bruyère
Directrice du SYVEDAC (Cécile Jean)
Une technicienne du SYVEDAC (Amandine Cognard)

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'avenant protocolaire ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme



Nicolas JOYAU
Président

A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260616-260616_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026
Publication : 23/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

